

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**VILLE DE BASSE-TERRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE AUTORISANT LA « CELLULE DES ANIMATIONS CULTURELLES DE LA VILLE » REPRÉSENTÉE PAR MADAME MARIE-DENISE MOÏSA, À ORGANISER UN « DÉBOULÉ AUX FLAMBEAUX » AVEC L'ASSOCIATION K'MAWON, DANS LE CADRE DE L'ANIMATION PROGRAMMÉE AU JARDIN BOTANIQUE, AVEC UN DÉPART PREVU À L'ANCIEN COLLÈGE DE CAMPENON – RUE VINCENT CAMPENON ET UNE ARRIVÉE AU JARDIN BOTANIQUE – RUE CIRCONVALLATION, LE SAMEDI 03 JUIN 2023, À PARTIR DE 18 HEURES 30.

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 ;

VU le code pénal ;

VU l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

CONSIDÉRANT la demande formulée par mail en date du 15 Mai 2023, par laquelle la « Cellule des Animations Culturelles de la Ville de Basse-Terre » représentée par Madame Marie-Denise MOÏSA, sollicite un arrêté municipal en vue d'organiser dans le cadre de l'animation programmée au jardin botanique, un « DÉBOULÉ AUX FLAMBEAUX » avec l'association K'MAWON, avec un départ prévu à l'ancien Collège de CAMPENON – rue Vincent CAMPENON et une arrivée au jardin Botanique – rue CIRCONVALLATION, le Samedi 03 Juin 2023, à partir de 18 heures 30.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Autorise la « Cellule des Animations Culturelles de la Ville de Basse-Terre » représentée par Madame Marie-Denise MOÏSA, à organiser dans le cadre de l'animation programmée au jardin botanique, un « DÉBOULÉ AUX FLAMBEAUX » avec l'association K'MAWON, avec un départ à l'ancien Collège de CAMPENON – rue Vincent CAMPENON et une arrivée au jardin Botanique – rue CIRCONVALLATION, le Samedi 03 Juin 2023, à partir de 18 heures 30, comme suit :

Itinéraire du Déboulé :

DÉPART : Rue Vincent **CAMPENON** ancien Collège **CAMPENON** - Rue Ali **TUR** – Rue Maurice **MARTIN** – Boulevard du Gouverneur Général Félix **ÉBOUÉ** – Rond-point du Champ d'**ARBAUD** – Rond-point **GHANDY** – Pont des Soupirs – Cité Grain d'Or –

ARRIVÉE : Jardin **BOTANIQUE** Rue **CIRCONVALLATION**

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES :

- La circulation sera interrompue par les agents de sécurité de l'association « **K'MAWON** » lors du passage des participants
- L'association « **K'MAWON** » devra assurer un encadrement suffisant pour la protection des personnes, notamment au niveau des carrefours empruntés

ARTICLE 2 : Les véhicules en infraction, avec les dispositions de l'article 1er seront poursuivis et sanctionnés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Les organisateurs devront prendre toutes les mesures afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la tranquillité publique. Ils devront aussi prendre toutes les mesures afin d'assurer la sécurité des Biens et des Personnes (Barrières, rubalises, matérialises, zones interdites et zones autorisées au public, etc....).

ARTICLE 4 : Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté devra obligatoirement être notifié, affiché et/ou publié, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur des Infrastructures du développement durable du territoire de la Ville de **BASSE-TERRE** ; Monsieur le Chef de la Police Municipale de **BASSE-TERRE** ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de **BASSE-TERRE** ; et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de SAINT-CLAUDE.

Basse-Terre, le 01 JUIN 2023

*Certifie exécutoire compte tenu
de sa notification, le 01 JUIN 2023
de son affichage et/ou sa publication, le 01 JUIN 2023
Fait à Basse-Terre, le 01 JUIN 2023*

P/Le Maire André ATALLAH
Le Conseiller Municipal Délégué
à la Sécurité Publique,



Jean-François ISSA

P/Le Maire André ATALLAH
Le Conseiller Municipal Délégué
à la Sécurité Publique,



Jean-François ISSA